

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 14 du 13 juin 2007
concernant
une demande de crédit d'investissement de fr. 955'000.- pour la deuxième étape de
réaménagement du camping des Iris**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères-ers,

La commission s'est réunie le mercredi 18 juillet 2007 à 19h00 dans la salle de conférence II de l'Hôtel de Ville en présence de Mesdames et Messieurs les commissaires : Jean-David Chapuis, Marieke Donker, Daniel Hofmann, Maibach Olivier, Pierre-A. Michoud, Marinette Nicollin, Carmen Tanner et de la soussignée désignée comme rapporteuse.

Etaient également présents Messieurs les municipaux Jean-Daniel Carrard et Paul-Arthur Treyvaud ainsi que Madame Francine Mivelaz et Messieurs François Armada, d'URBAT et Daniel-André Morend, chef de la police administrative que la commission remercie pour les informations complémentaires apportées à la bonne compréhension de ce préavis.

Informations complémentaires apportées :

Motivations :

La seconde zone du camping actuel des Iris est utilisée de façon « sauvage » depuis de nombreuses années durant la période estivale. La volonté de la municipalité est d'équiper cette zone et de la rendre plus conviviale. Elle n'a pas la volonté de faire un second camping mais d'améliorer l'hébergement dans la zone utilisée de fait.

Pour cela, il faudrait également terminer de mettre en ordre les torches de fils électriques existantes, car bien qu'il n'y ait aucun risque en l'état actuel, voir ainsi des fils électriques sortir de tuyaux, peut provoquer des sentiments de crainte de la part des campeurs.

L'équipement d'un nouveau terrain de camping entre Thièle et Mujon :

Cette question n'est pas à l'ordre du jour. Cette zone est plus facilement inondable et donc plus difficile à équiper, alors que le terrain des Iris est facile à équiper sans délocalisation du site. De plus, s'il y a un nouveau camping entre Thièle et Mujon, ce sera une initiative privée et non de la Ville.

Accès au bord du Lac :

La plupart des membres de la commission étaient étonnés d'apprendre que l'accès au bord du lac était autorisé pour les promeneurs. Effectivement la municipalité juge important de laisser libre l'accès le long du lac. Néanmoins, elle désire maintenir le système de fermeture actuel et notamment la fermeture de nuit, dès 22h00 pour la tranquillité des campeurs.

Stationnement des véhicules :

La commission fait remarquer que le stationnement des véhicules à l'intérieur du camping prend de la place et constitue une source de nuisance sonore et visuelle. La réponse de la municipalité est que ce choix est lié au type de camping de cette zone. Mais il y aurait peut-être la possibilité de séparer les campeurs en deux catégories : ceux qui campent dans leur véhicule et ceux qui campent sans véhicule. Du reste dans le projet de la seconde zone, les

En conclusion

Au terme d'intenses discussions, la commission vous propose à 5 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention, de rejeter en bloc les articles 1, 2 et 3 de ce préavis présenté par la municipalité. La commission juge que ce préavis ne propose pas une réelle réflexion sur le camping des Iris. Effectivement, ce projet ne réaménage qu'une partie du camping, alors qu'il aurait été bienvenu de repenser la globalité du site. Pour étayer ses conclusions, la commission a émis une série d'observations à prendre en compte lors d'une éventuelle refonte de ce projet :

- A une voix contre 6, la commission ne remet pas en cause l'emplacement actuel du camping ni son extension sur la seconde zone.
- Elle demande que la qualité des services proposés soit mieux définie, notamment en établissant des choix clairs quant aux nombres d'étoiles que la Ville vise à atteindre pour cette infrastructure (Machine à lavée, coin à langer, casier pour valeurs, prévoir un accès aux personnes à mobilité réduite, etc...)
- La commission regrette que la réflexion sur l'aménagement de la seconde zone du camping n'ait pas été menée avec la question du camping résidentiel. L'offre des sites à camper est à repenser dans sa globalité. La ville devrait réfléchir quant à l'alternative d'offrir aux touristes de passage la possibilité de se reposer sur les plus belles places du camping et de ce fait promouvoir l'image d'une ville accueillante.
- La commission demande que les véhicules tracteurs soient stationnés en bordure de camping et non plus à l'intérieur comme c'est le cas actuellement.
- La commission demande qu'une réflexion globale soit menée sur le(s) site(s) de bloc sanitaire, en tenant compte de l'accessibilité et des nuisances engendrées.
- La commission demande que des hébergements à louer soit mis à disposition de campeurs qui ne possèderaient pas d'équipements personnels (type tente ou huttes)
- La commission demande que le passage le long du lac soit mieux signalé aux piétons, mais qu'il y ait un système de fermeture dès 22h00. Dans le même ordre d'idée, que l'espace entre les deux parties du camping soit mieux sécurisé et également fermé dès 22h00.
- La commission demande d'améliorer le service à la clientèle, notamment en créant un site Internet et en offrant la possibilité de réserver son emplacement.
- A 5 voix contre 3, la commission demande que la municipalité prenne en compte la possibilité de donner la gestion du camping à des organismes privés.

Fait à Yverdon le 2 août 2007

La rapporteuse
Soufia Fékili

